



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86566

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet, celui-ci préconise de consacrer, par une disposition législative expresse, le droit à consultation de l'ensemble des documents reçus ou émis par la Commission nationale dans l'exercice de sa mission de contrôle des comptes de campagne, une fois expiré le délai de recours contre ses décisions. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86566

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5853

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)